

## DECISION n° 2021-1D PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège,

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 octobre 2020 portant nomination de **Madame Marie DUNYACH**, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Tarascon sur Ariège,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 5 février 2018 portant nomination de **Madame Christine ESTAY**, Directrice Adjointe du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 5 février 2018 portant nomination de **Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE**, Coordonnateur Général des Soins, en charge de la Qualité et de la Gestion des Risques et de la Communication du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 5 février 2018 portant nomination de **Madame Christine STERVINO**, directrice des Soins, du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège nommant **Madame Nathalie SANMARTIN** Directrice Adjointe chargée de la Logistique du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège et des achats du Groupement Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de nomination de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège nommant **Monsieur Olivier OOGHE**, Directeur des Finances du Centre Hospitalier Intercommunal des vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse et du Système d'Information du GHT des Pyrénées Ariégeoises, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020,

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège nommant **Madame Martine BARBET**, Directrice déléguée de l'Hôpital du Pays d'Olmes, Directrice de l'EHPAD du CHIVA et référente du pôle Gériatrie, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège nommant **Madame Martine BARBET**, Directrice déléguée du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020,

Vu la décision de Monsieur le Directeur Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, en date du 31 décembre 2018, nommant **Madame Catherine COLETTE**, Directrice des opérations, adjointe à la coordination générale des soins au Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et au Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

Vu la décision de Madame la Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, en date du 18 janvier 2021, nommant **Madame Nathalie SANMARTIN** Directrice du patrimoine, des opérations d'investissement et de la sécurité., à compter du 22 janvier 2021,

Vu la décision de Madame la Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, en date du 18 janvier 2021, nommant **Madame Christine ESTAY**, Directrice par intérim des Ressources Humaines, à compter du 25 janvier 2021,

**DECIDE :**



## Article 1 :

**Madame Marie DUNYACH**, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège (CHIVA) et du Centre Hospitalier Jules Rouse à Tarascon sur Ariège (CHJR), conserve en son nom propre la signature des courriers à destination des élus et des institutions publiques (Ministère, ARS, juridictions, etc...), à l'exception des courriers ordinaires à destination de la Direction des Finances Publiques.

Cette décision de délégation qui annule et remplace celle du 2 novembre 2020, sera communiquée aux agents comptables du Trésor Public en poste à Foix et à Tarascon sur Ariège.

La présente délégation sera publiée sur le site Internet du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.

Fait à Saint Jean de Verges, le 27 Janvier 2021

La Directrice

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MD', written over the printed name 'Marie DUNYACH'.

Marie DUNYACH

## Article 2 : Madame Christine ESTAY

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 octobre 2020 portant nomination de Madame Marie DUNYACH, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Tarascon sur Ariège,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date 5 février 2018 portant nomination de Madame Christine ESTAY, Directrice Adjointe du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, en date du 18 janvier 2021, nommant Madame Christine ESTAY, Directrice par intérim des Ressources Humaines, à compter du 25 janvier 2021,

Vu la note 21-05 en date du 22 Janvier 2021, nommant Monsieur François OOGHE Adjoint par intérim à la Directrice des Ressources Humaines par intérim, à compter du 25 Janvier 2021,

● Délégation est donnée à **Madame Christine ESTAY**, Secrétaire Générale et Directrice Adjointe chargée des affaires médicales, coopérations et autorisations du CHIVA et du CHJR pour signer tous les courriers et actes relatifs aux affaires juridiques, autorisations, coordination des instances, projets médicaux, engagement et mandatement de la paye.

Délégation lui est également donnée pour les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation, y compris à destination externe.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions d'administrateur de garde du CHIVA et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.

Madame Christine ESTAY est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

En cas d'empêchement de la Directrice, une délégation générale pour tous les actes de gestion nécessaires au fonctionnement du CHIVA, y compris l'ordonnancement des dépenses et des recettes, et les décisions de recours et signatures de tirages et remboursement des contrats d'emprunts et lignes de trésorerie, est donnée à Madame Christine ESTAY.



En cas d'absence ou d'empêchement de Madame ESTAY, subdélégation est donnée :


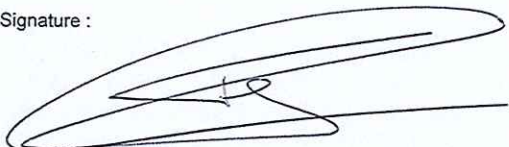
- à Monsieur François OOGHE, Attaché d'Administration Hospitalière, pour signer :
  - o les attestations concernant les services effectués par les personnels médicaux des CHIVA et CHJR,
  - o la signature des bordereaux de mandats hors paye relatifs au personnel médical,
  - o la signature des contrats de remplacement de praticien auprès des agences d'intérim et tout autre document en provenance des dites agences.

● Délégation est également donnée à Madame Christine ESTAY, Directrice Adjointe par intérim des Ressources Humaines, pour signer tous les courriers ou pièces relatifs à la gestion des ressources humaines du personnel non médical, y compris l'engagement et le mandatement de la paye, des frais de mission et de justice en matière sociale pour les CHIVA et CHJR.

Délégation lui est également donnée pour les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine ESTAY, subdélégation est donnée :

- à Monsieur François OOGHE, Adjoint par intérim à la Directrice des Ressources Humaines par intérim,
  - o pour signer les attestations concernant les services effectués par les personnels non médicaux du CHIVA,
  - o pour signer les frais de déplacements effectués par les personnels non médicaux du CHIVA,
  - o pour signer les assignations des agents en cas de grève du CHIVA,
  - o pour signer les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, RTT, autorisations spéciales d'absence sur les personnels non médicaux du CHIVA,
  - o pour signer les bordereaux de mandats de paye et hors paye relatifs au personnel non médical du CHIVA
  - o dans le cadre de la gestion des ressources humaines, signature de contrats de personnel , avances sur traitement à des agents du CHIVA.
  - o Tous les documents impactant des actes de gestion de ressources humaines (reconnaissance arrêt de travail, recours commissions)
  - o dans le cadre de la gestion des ressources humaines, signature de contrats de personnel avec visa préalable de la directrice déléguée du site ou de son adjoint ou de la directrice des opérations, avances sur traitement à des agents de l'établissement du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège,

Christine ESTAY Directrice Adjointe	Signature : 
François OOGHE Attaché d'Administration	Signature : 



## Article 3 : Madame Nathalie SANMARTIN

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 octobre 2020 portant nomination de Madame Marie DUNYACH, à compter du 1er novembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Tarascon sur Ariège,

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège nommant Madame Nathalie SANMARTIN Directrice Adjointe chargée de la Logistique du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège et des achats du Groupement Hospitalier de Territoire des Pyrénées Ariégeoises, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, en date du 18 janvier 2021, nommant Madame Nathalie SANMARTIN Directrice du patrimoine, des opérations d'investissement et de la sécurité., à compter du 22 janvier 2021,

● Délégation est donnée à **Madame Nathalie SANMARTIN**, Directrice Adjointe, en charge de la logistique du CHIVA et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, et des achats du GHT des Pyrénées Ariégeoises, pour signer :

- Dans le cadre de ses fonctions de directrice des achats du GHT des Pyrénées ariégeoises et donc pour le compte des Centres Hospitaliers membres du GHT des Pyrénées Ariégeoises :
  - Les marchés à procédure adaptée (MAPA des services et fournitures) passés pour le compte de tous les établissements composant le GHT des Pyrénées ariégeoises ;
  - Les avenants aux marchés de ce domaine de délégation, inférieurs à 5% du montant initial du marché ;
  - Les comptes rendus et procès-verbaux relevant de ce périmètre de compétences.
- Dans le cadre de ses fonctions de directrice adjointe, chargée de la logistique et du plan achat du centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège et du centre hospitalier Jules Rousse.
  - tous les courriers ou pièces relatives au service achats et logistique (classe 6 et 2).
  - Les marchés à procédure adaptée (MAPA des services et fournitures) ;
  - Les avenants aux marchés de ce domaine de délégation, inférieurs à 5% du montant initial du marché ;
  - Les comptes rendus et procès-verbaux relevant de ce périmètre de compétences ;
  - Les bons de commandes et ordres de service, dès lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et dont la valeur est inférieure au seuil mentionné au 1° de l'article L2123-1 du code de la commande publique.



Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions d'administrateur de garde du CHIVA et du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.

Délégation est donnée à Madame Nathalie SANMARTIN, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution des missions du service biomédical et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondants aux dépenses de classe 2 et classe 6, dans la limite des enveloppes budgétaires définies.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie SANMARTIN, subdélégation est donnée :

- à Madame Marion LOCATELLI, Adjoint des Cadres, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission (marchés publics et services économiques) et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondant aux dépenses :
  - o de classe 6, jusqu'à une valeur de 10 000€ TTC, dans la limite des enveloppes budgétaires définies ;
  - o de classe 2, jusqu'à une valeur de 1 000 € TTC, dans la limite des enveloppes budgétaires définies.
- à Monsieur Eric FLORISSON, Ingénieur, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la liquidation des factures et la signature des bons de commande correspondant aux dépenses de classe 6, jusqu'à une valeur de 10 000€ TTC. Une subdélégation lui est également donnée, ainsi qu'à Monsieur Benoît BARON, Technicien Hospitalier, pour déposer plainte au nom du CHIVA et du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.
- à Monsieur Gérard ALLABERT, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la liquidation des factures et la signature des bons de commande correspondant aux dépenses de classe 6 du site de Lavelanet, jusqu'à une valeur de 4 000€ TTC
- à Monsieur Guillaume LACHAUME, Technicien Supérieur Hospitalier, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la liquidation des factures et la signature des bons de commande correspondant aux dépenses de classe 6 des sites de Lavelanet et Saint Jean de Verges, jusqu'à une valeur de 1 000€ TTC

7

Madame Nathalie SANMARTIN est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

Délégation est également donnée à **Madame Nathalie SANMARTIN**, directrice adjointe en charge de la planification et des opérations d'investissement dans le territoire des Pyrénées Ariégeoises pour signer tous les courriers et actes notamment pièces relatives aux opérations de travaux, de maintenance, de sécurité, aux équipements biomédicaux (classe 6 et 2), aux marchés publics du CHIVA et du CHJR, tels que ci-dessous exposés :

- Les bons de commande et ordres de service, des lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et pour une valeur inférieure au seuil mentionné au 1° de l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
- les avenants aux marchés de son domaine de délégation, inférieurs à 5 % du montant initial du marché ;
- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation,
- les Marchés à procédure adaptée (MAPA) des services et fournitures.
- les Marchés à procédure adaptée (MAPA) de travaux jusqu'à 200 000 euros Hors Taxes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie SANMARTIN, subdélégation est donnée :

- à Madame Marie-Christine SEMAT, Ingénieur Biomédical, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondants aux dépenses de classe 6, dans la limite des enveloppes budgétaires définies jusqu'à une valeur de 10 000€ TTC
- à Monsieur Damien NOTTE, Technicien Supérieur Hospitalier faisant fonction d'Ingénieur de la direction des investissements, des travaux, de la sécurité et du développement durable, pour :
  - Signer tous les courriers ou pièces (ordres de services, proposition d'agrément de sous-traitants, situations de travaux et décompte général, procès-verbaux, propositions au maître d'ouvrage) relatives aux missions de maîtrise d'œuvre réalisées en interne pour le CHIVA et le CHJR.
  - Signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande ainsi que la liquidation des factures correspondantes aux dépenses de classe 6, dans la limite des enveloppes budgétaires définies pour une valeur de 10 000€ TTC maximum.
- à Monsieur Benoit BARON, Technicien Hospitalier de la direction des investissements, des travaux, de la sécurité et du développement durable, pour :

- Signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande ainsi que la liquidation des factures correspondantes aux dépenses de classe 6, dans la limite des enveloppes budgétaires définies pour une valeur de 1000€ TTC maximum.




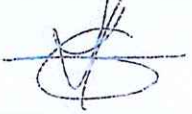






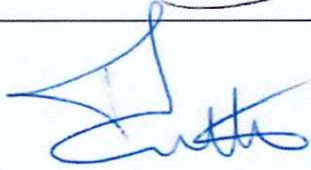
Et en l'absence de Monsieur NOTTE, subdélégation est donnée :

- à Monsieur, Bernard TYRODE, et Madame Sophie GOASGEN, Techniciens Supérieurs Hospitalier, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de leurs missions de maintenance et travaux courants, et notamment la signature des bons de commande et la liquidation des factures correspondants aux dépenses de classe 6 du CHIVA et du CHJR, dans la limite des enveloppes budgétaires définies jusqu'à une valeur de 1000€ TTC.

Et en l'absence de Madame SEMAT, subdélégation est donnée :

- à Monsieur Jean-Marc PINELLI, Technicien Supérieur Hospitalier, pour signer les bons de commande et la liquidation des factures correspondants aux dépenses de classe 6 du CHIVA, dans la limite des enveloppes budgétaires définies jusqu'à une valeur de 2500€ TTC



<b>Nathalie SANMARTIN</b> Directrice Adjointe	Signature : 
<b>Marion LOCATELLI</b> Adjoint des Cadres	Signature : 
<b>Eric FLORISSON</b> Ingénieur	Signature : 
<b>Gérard ALLABERT</b> Adjoint des Cadres	Signature : 
<b>Guillaume LACHAUME</b> Technicien Supérieur Hospitalier	Signature : 
Marie-Christine SEMAT Ingénieur Bio-Médical	Signature : 
Damien NOTTE Technicien Supérieur Hospitalier	Signature : 
Bernard TYRODE Technicien Supérieur Hospitalier	Signature : 
Sophie GOASGEN Technicien Supérieur Hospitalier	Signature : 
Benoit BARON Technicien Hospitalier	Signature : 
Jean-Marc PINELLI Technicien Supérieur Hospitalier	Signature : 

## Article 4 : Madame Martine BARBET

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 octobre 2020 portant nomination de Madame Marie DUNYACH, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Tarascon sur Ariège,

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège nommant Madame Martine BARBET, Directrice déléguée de l'Hôpital du Pays d'Olmes, Directrice de l'EHPAD du CHIVA et référente du pôle Gériatrie, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

Vu la décision de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège nommant Madame Martine BARBET, Directrice déléguée du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020,

● Délégation est donnée à **Madame Martine BARBET**, Directrice Adjointe pour signer tous les courriers, pièces ou décisions relatifs à l'organisation et au fonctionnement courant du site HPO de Lavelanet et des EHPAD du CHIVA.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions d'administrateur de garde du CHIVA.

Madame Martine BARBET est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Martine BARBET, subdélégation est donnée :

- à Madame Valérie GUARINOS, dans le cadre de l'exercice des astreintes administratives du site de Lavelanet pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.
- à Madame Estelle BETIRAC dans le cadre de l'exercice des astreintes administratives du site de Lavelanet pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.
- à Madame Dorothée CASSAGNET dans le cadre de l'exercice des astreintes administratives du site de Lavelanet pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.
- à Madame Véronique WARKIN-PARADIS dans le cadre de l'exercice des astreintes administratives du site de Lavelanet pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des



patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.

- à Madame Raphaëlle ROUZAUD dans le cadre de l'exercice des astreintes administratives du site de Lavelanet pour signer les actes liés aux décès (transport de corps, prélèvements d'organes), aux dépôts des patients ainsi que les documents destinés à prendre toutes mesures immédiates au bon fonctionnement du site de Lavelanet.

Subdélégation est donnée à :

- Madame Monique ROUCH, Adjoint Administratif, pour signer documents de déclarations de décès des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD
- Madame Marie-Christine DEL-RIZZO, Adjoint Administratif, pour signer documents de déclarations de décès des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD et patients
- Madame Christine NESMON, Adjoint Administratif, pour signer documents de déclarations de décès des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD

Délégation est donnée à **Madame Martine BARBET**, Directrice Déléguée du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège, pour signer, en son nom, des documents relevant de la fonction d'ordonnateur, dans les cas suivants :

- Dans le cadre de l'engagement des dépenses, signature de bons de commande de fournitures et de prestations, engagement et signature de mandats et bordereaux dans la limite du seuil des marchés formalisés de fournitures arrêté par voie réglementaire, ainsi que les ordres de service
- Tout document relatif à la gestion financière (notamment bordereaux, journaux de recettes) à l'exception du compte administratif et des documents budgétaires et des emprunts
- pour signer les documents relatifs à l'organisation du travail, congés, RTT, autorisations spéciales d'absence sur les personnels du centre hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège,
- Dans le cadre des formalités administratives courantes, déclaration et registre des décès, courrier et actes relatifs à la gestion des résidents

● Délégation est donnée à Monsieur Quentin DUMOULIN, Adjoint à la Directrice déléguée du CH Jules Rouse de Tarascon, du site du Pays d'Olmes et des EHPAD et référente du pôle Gériatrie, pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et factures correspondant aux dépenses de classe 6 et classe 2, dans la limite de 5000 euros, ainsi que concernant les actes liés à l'activité d'astreinte du CH Jules Rouse.

Délégation lui est également donnée pour signer documents de déclarations de décès du CHJR et des EHPAD, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD.

● Délégation est donnée à Madame RYCKEBUSCH Nathalie, adjoint administratif,

- pour signer documents de déclarations de décès du CHJR, ainsi que le feuillet relatif aux sorties de corps avant mise en bière des résidents des EHPAD

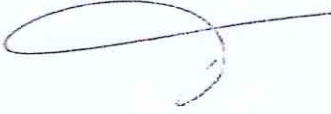

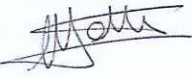


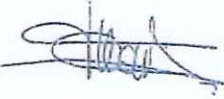

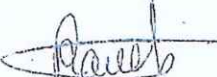
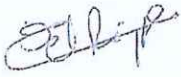
● Délégation est donnée à Madame Florence CARLESSI, Cadre de Santé, à Madame Anita LOUBET, Cadre de Santé et à Madame Isabelle DO LAGO, Adjoint administratif, concernant les actes liés à l'activité d'astreinte du Centre Hospitalier Jules Rouse de Tarascon sur Ariège.

● Délégation est donnée à Madame le Docteur Marielle CONQUET-GABRIE, praticien hospitalier- pharmacienne pour signer en lieu et place du Directeur :

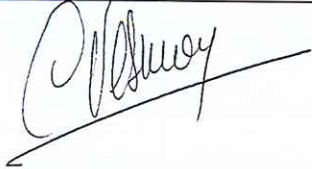
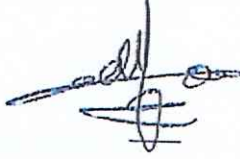

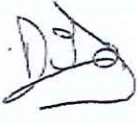

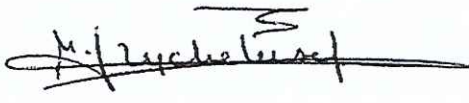
- Les bons de commandes et/ou ordre de service, issus des marchés préalablement signés par le représentant du pouvoir adjudicateur, émis vers les fournisseurs dans le domaine des médicaments, dispositifs médicaux, gaz à usage médical et toute fourniture ou prestation nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence ;
- Tout document relatif à la dispensation de médicaments à l'extérieur ;
- Les réponses aux enquêtes diligentées par les pouvoirs publics dans son domaine de compétence.

Madame le Docteur Marielle CONQUET-GABRIE assure également les fonctions de comptable matières pour tous les produits et dispositifs pharmaceutiques en stock dans les différents magasins.

Cette délégation s'effectue dans la limite stricte des crédits budgétaires autorisés et dans le respect de la comptabilité et des achats publics.

<p>Martine BARBET Directrice Déléguée du Site de Lavelanet et Directrice de l'EHPAD du CHIVA et référente du pôle Gériatrie</p>	<p>Signature : </p>
<p>Quentin DUMOULIN</p>	<p>Signature : </p>
<p>Estelle BETIRAC</p>	<p>Signature : </p>
<p>Valérie GUARINOS</p>	<p>Signature : </p>
<p>Dorothée CASSAGNET</p>	<p>Signature : </p>
<p>Véronique WARKIN-PARADIS</p>	<p>Signature : </p>
<p>Raphaëlle ROUZAUD</p>	<p>Signature : </p>
<p>Monique ROUCH Adjoint Administratif</p>	<p>Signature : </p>
<p>Marie-Christine DEL RIZZO Adjoint Administratif</p>	<p>Signature : </p>



<p>Christine NESMON Adjoint Administratif</p>	<p>Signature : </p>
<p>Florence CARLESSI Cadre de Santé</p>	<p>Signature : </p>
<p>Anita LOUBET Cadre de santé</p>	<p>Signature : </p>
<p>Isabelle DO LAGO Adjoint administratif</p>	<p>Signature : </p>
<p>Marielle CONQUET-GABRIE Pharmacienne</p>	<p>Signature : </p>
<p>RYCKEBUSCH Nathalie Adjoint Administratif</p>	<p>Signature : </p>

## Article 5 : Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1er Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 octobre 2020 portant nomination de Madame Marie DUNYACH, à compter du 1er novembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Tarascon sur Ariège,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 5 février 2018 portant nomination de Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE, Coordonnateur Général des Soins, en charge de la qualité et de la gestion des risques du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, à compter du 1er Janvier 2018,

● Délégation est donnée **Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE**, Coordonnateur Général des Soins aux CHIVA et CHJR, pour signer les courriers, pièces ou décisions relatifs à la gestion du personnel paramédical concourant à la prise en charge des patients ainsi que tous les courriers, pièces ou décisions concernant la Gestion des Risques et les démarches Qualité et la Communication (hors relations avec la presse).

En cas d'empêchement conjoint de la Directrice et de Madame ESTAY, une délégation générale pour tous les actes de gestion nécessaires au fonctionnement du CHIVA, y compris l'ordonnancement des dépenses et des recettes, et les décisions de recours et signatures de tirages et remboursement des contrats d'emprunts et lignes de trésorerie, est donnée à Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions d'administrateur de garde du CHIVA et du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.

Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE est habilité à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain BOUSSEMAERE :

- subdélégation est donnée à Madame Michelle FLAHAUT, cadre de santé pour signer les conventions de partenariat avec les intervenants libéraux de l'activité HAD ainsi que les lettres de mission avec ces derniers.
- subdélégation est donnée à Madame Sophie LEFEVRE, responsable de la Qualité et de la Gestion des Risques pour signer tout document interne relatif à la Qualité et la Gestion des Risques,
- subdélégation est donnée à Madame Christine BACHERE, TSH, pour signer tout document interne au site de Saint Jean de Verges et de Lavelanet, relatif à la Qualité et la Gestion des Risques,
- subdélégation est donnée à Monsieur Jérôme ROUGE, TSH, pour signer tout document interne au site de Saint Jean de Verges et de Lavelanet, relatif à la Qualité et la Gestion des Risques.



Sylvain BOUSSEMAERE Coordonnateur Général des Soins	Signature : 
Michelle FLAHAUT Cadre de Santé	Signature : 
Christine BACHERE Technicien Supérieur	Signature : 
Jérôme ROUGE Technicien Supérieur	Signature : 
Sophie LEFEVRE Responsable Qualité et Gestion des Risques	Signature : 

## Article 6 : Monsieur Olivier OOGHE

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal des vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu la Décision 2020-2946 en date du 14 septembre 2020 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie nommant Madame Marie DUNYACH, à compter du 12 septembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse,

Vu la décision de nomination de Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège nommant Monsieur Olivier OOGHE, Directeur des Finances du Centre Hospitalier Intercommunal des vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse et du Système d'Information du GHT des Pyrénées Ariégeoises, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020,

- Délégation est donnée à **Monsieur Olivier OOGHE**, Directeur des finances et du système d'information, pour signer tous les courriers, pièces ou décisions relatifs à la gestion financière et comptable, au dialogue de gestion, au bureau des entrées, au DIM et au Service de Gestion du Dossier Patient des CHIVA et CHJR.

Délégation est donnée à Monsieur Olivier OOGHE pour :

- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation
- les courriers, l'ordonnancement des recettes et des dépenses
- les documents comptables, à l'exception du compte financier définitif
- les pièces justificatives de subvention
- la décision de recourir aux contrats d'emprunts et lignes de trésorerie, à l'exception des contrats eux-mêmes
- les conventions avec les mutuelles.

Subdélégation est donnée :

- à Monsieur Didier CARLIER, Attaché Principal d'Administration Hospitalière, pour signature des courriers et pièces relatives à la Direction des finances du CHIVA et du système d'information du GHT des Pyrénées Ariégeoises, ainsi que l'ordonnancement des recettes et dépenses et les documents comptables, à l'exception des mandats de paye et hors paye des personnels médicaux et non médicaux.
- à Madame Ludivine LAVAL, Attachée d'Administration Hospitalière, pour signer les courriers et pièces relatifs aux finances et contrôle de gestion, ainsi que l'ordonnancement des recettes et dépenses et les documents comptables, à l'exception des mandats de paye et hors paye des personnels médicaux et non médicaux.
- à Monsieur Fabien CLEMENCEAU, responsable de la cellule d'analyse de gestion, pour signer les courriers et pièces relatifs aux finances et contrôle de gestion, ainsi que l'ordonnancement des recettes et dépenses et les documents comptables, à l'exception des mandats de paye et hors paye des personnels médicaux et non médicaux.



- à Madame Natalie MADANI, Adjoint des Cadres Hospitaliers, pour signature des courriers, titres ou pièces relatifs aux bureaux des entrées, ainsi que l'ordonnancement des recettes,

● Délégation est donnée à Monsieur Olivier OOGHE, Directeur Adjoint en charge du système d'information hospitalier du GHT des Pyrénées Ariégeoises (dont téléphonie) pour signer les pièces relatives aux dépenses de classes 6 et 2 relevant du SIH et de la téléphonie du CHIVA incluant également par conséquent le budget G.

Délégation lui est également donnée pour le CHIVA :

- les bons de commande et ordres de service, dès lors qu'ils se conforment aux marchés exécutoires et dont la valeur est inférieure au seuil mentionné au 1° de l'article L2123-1 du code de la commande publique ;
- les avenants aux marchés de son domaine de délégation, inférieurs à 5 % du montant initial du marché ;
- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation

Subdélégation est donnée :

- à Monsieur Aurélien CAUMETTE pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et factures correspondant aux dépenses de classe 6 et classe 2, dans la limite des enveloppes budgétaires définies.
- à Monsieur Didier CARLIER pour signer les pièces et courriers liés à l'exécution de sa mission et notamment la signature des bons de commande et factures correspondant aux dépenses de classe 6 et classe 2, dans la limite des enveloppes budgétaires définies.

● Monsieur Olivier OOGHE est habilité à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

● Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions d'administrateur de garde du CHIVA et du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.

Olivier OOGHE Directeur Adjoint	 Signature :
Ludivine LAVAL Attachée d'Administration	 Signature :
Didier CARLIER Attaché Principal d'Administration	 Signature :
Fabien CLEMENCEAU Adjoint des Cadres	 Signature :
Natalie MADANI Adjoint des Cadres	 Signature :
Aurélien CAUMETTE Ingénieur	 Signature :

## Article 7 : Madame Catherine COLETTE

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 octobre 2020 portant nomination de Madame Marie DUNYACH, à compter du 1er novembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Tarascon sur Ariège,

Vu la décision de Monsieur le Directeur Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, en date du 31 décembre 2018, nommant Madame Catherine COLETTE, Directrice des opérations, adjointe à la coordination générale des soins au Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et au Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège à compter du 1er janvier 2019,

- Délégation est donnée à **Madame Catherine COLETTE**, Directrice des opérations, pour signer les courriers, pièces ou décisions relatifs à la gestion du personnel paramédical concourant à la prise en charge des patients pour les CHIVA et CHJR.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions d'administrateur de garde du CHIVA et du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.

Madame Catherine COLETTE est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

Catherine COLETTE Directrice des opérations	Signature : 
--	---



## Article 8 : Madame Christine STERVINO

Vu l'article L-6143-7 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles D-6143-33, D-6143-34 et D-6143-35 du Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 Décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale de l'ARS Occitanie en date du 28 Novembre 2017 autorisant la fusion du Centre Hospitalier Intercommunal du Val d'Ariège et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, avec maintien de la personnalité juridique du CHIVA, et transformation du nom en Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

Vu la décision de Madame la Directrice de l'ARS Occitanie en date du 31 août 2017 approuvant la convention constitutive du GHT des Pyrénées Ariégeoises désignant le CHIVA comme établissement support du GHT des Pyrénées Ariégeoises,

Vu les articles L 6132-3 et L 6143-7 relatifs aux transferts des activités, fonctions et missions au Directeur de l'établissement support de territoire,

Vu les articles de R 6132-15 à 6132-19 du code de la santé publique citant au titre des fonctions mutualisées du GHT la fonction Achats et notamment l'élaboration d'un plan d'achat du GHT,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 octobre 2020 portant nomination de Madame Marie DUNYACH, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Tarascon sur Ariège,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 5 février 2018 portant nomination de Madame Christine STERVINO, directrice des Soins, du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018,

● Délégation est donnée à **Madame Christine STERVINO**, Directrice de la formation, de la recherche et de l'innovation pour signer les courriers et documents relatifs à la formation et à la recherche du CHIVA et du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège et des Instituts de Formation.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions d'administrateur de garde du CHIVA et du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.

Délégation est donnée à Madame STERVINO pour :

- les ordres de missions
- les conventions de stage et de formation
- les frais et recettes de formation
- les frais de déplacement des personnels de son domaine de délégation (formation et recherche)
- les comptes rendus et procès-verbaux relatifs à son domaine de délégation, y compris à destination externe
- L'engagement et le mandatement des dépenses de formation (CHIVA et CHJR)

Les documents budgétaires des Instituts de formation restent dans le champ de délégation du directeur des finances et du dialogue de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine STERVINO, subdélégation est donnée :

- à Madame Isabelle DUBOIS, Cadre de santé, pour signer les documents relatifs aux activités managériales et pédagogiques des instituts de formation en dehors des documents financiers.
- à Madame Hélène SALGUEIRA pour signer les documents relatifs aux frais de déplacement et de formation continue.

Délégation lui est également donnée pour les actes liés aux fonctions d'administrateur de garde du CHIVA et du centre hospitalier Jules Rousse de Tarascon sur Ariège.


Madame Christine STERVINO est habilitée à signer l'attestation administrative d'absence d'opposition aux prélèvements d'organes et/ou de tissus d'origine humaine à des fins thérapeutiques.

Christine STERVINO Directrice de la Formation de la Recherche et de l'Innovation	Signature : 
Isabelle DUBOIS Cadre de Santé	Signature : 
Hélène SALGUEIRA	Signature : 



## Article 9 : Docteur Nicolas CONNORD

En l'absence de Madame Martine BARBET, les contrats de séjour des résidents des EHPAD seront signés par Monsieur le Docteur CONNORD, chef du pôle de Gériatrie.

Docteur Nicolas CONNORD Chef du pôle de Gériatrie	Signature : 
--	---

## Article 10 : Docteur Laetitia CAUMETTE

### La Directrice du centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège,

Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé Publique définissant les responsabilités du Directeur,  
Vu les articles D 6143-33 à 35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signature des établissements publics de santé,  
Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 27 octobre 2020 portant nomination de Madame Marie DUNYACH, à compter du 1er novembre 2020, Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal des Vallées de l'Ariège et du Centre Hospitalier de Tarascon sur Ariège,  
Vu le procès-verbal d'installation du Centre national de gestion en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 nommant Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE dans les fonctions de praticien hospitalier – pharmacienne,  
Vu le procès-verbal d'installation en date du 3 avril 2018 nommant Madame le Docteur Marie-Annick CADEAC praticien hospitalier – pharmacienne,  
Vu le procès-verbal d'installation en date du 12 septembre 2005 nommant Monsieur le Docteur Bernard DELMAS praticien hospitalier – pharmacien,  
Vu le procès-verbal d'installation en date du 1<sup>er</sup> aout 2008 nommant Monsieur le Docteur Sébastien SZAJNER praticien hospitalier – pharmacien,  
Vu la décision en date du 31 mars 2016 nommant Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE responsable de l'UMT Pharmacie  
Vu la décision en date du 26 septembre 2016 fusionnant les unités de Pharmacie & de Stérilisation en une seule UMT Pharmacie à Usage Intérieur



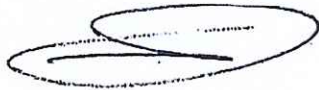
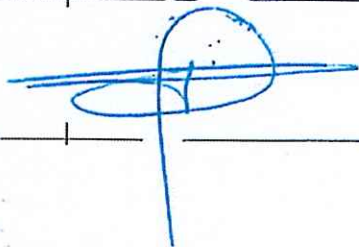

### DECIDE

- Délégation est donnée à **Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE**, praticien hospitalier- pharmacienne pour signer en lieu et place du Directeur :
  - Les bons de commandes et/ou ordre de service, issus des marchés préalablement signés par le représentant du pouvoir adjudicateur, émis vers les fournisseurs dans le domaine des médicaments, dispositifs médicaux, gaz à usage médical et toute fourniture ou prestation nécessaire à la continuité du service public en relation directe avec son domaine de compétence ;
  - Tout document relatif à la dispensation de médicaments à l'extérieur ;
  - Les réponses aux enquêtes diligentées par les pouvoirs publics dans son domaine de compétence ;
  - La signature des bons de commande urgents dans la limite de 40 000 €.

Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE assure également les fonctions de comptable matières pour tous les produits et dispositifs pharmaceutiques en stock dans les différents magasins.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Laetitia CAUMETTE, il est donné délégation suivant les mêmes dispositions aux praticiens hospitaliers – pharmaciens suivants :
  - Monsieur le Docteur Bernard DELMAS
  - Monsieur le Docteur Sébastien SZAJNER
  - Madame le Docteur Marie-Annick CADEAC
  - Madame le Docteur Elise DELANDRE
  - Madame le Docteur Jacqueline NGUYEN, assistante spécialiste
- Ces délégations s'effectuent dans la limite stricte des crédits budgétaires autorisés et dans le respect de la comptabilité et des achats publics.



Dr Laetitia CAUMETTE	Signature : 
Dr Bernard DELMAS	Signature : 
Dr Sébastien SZAJNER	Signature : 
Docteur Marie-Annick CADEAC	Signature : 
Docteur Elise DELANDRE	Signature : 
Docteur Jacqueline NGUYEN	Signature : 